

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe 11 (453/2010),
version 1, date : 20/02/2024, date d'impression : 20/02/2024, produit : Savon moussant
Miscea PuraPlus

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit Code produit : Miscea PuraPlus

Corpusan Utilisation du produit : Nettoyant pour la peau, cosmétique.

Ce produit est destiné à un usage professionnel.

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Aucun
Utilisations non recommandées : cosmétique connu

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise:	Miscea GmbH	Fabrikant: IVN Nettetal GmbH
Adresse/Boîte postale :	Hauptstraße 2	IVN Nettetal GmbH
Code postal / Ville :	14979 Großbeeren	Herrenpfad-Süd 31
	Deutschland	41334 Nettetal
www :	http://www.miscea.com	Germany
Téléphone:	+49 (0) 33701355350	http://www.corpusan.com
Informations fournies par :	E-Mail: berlin@miscea.com	

1.4 Numéro d'urgence French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network, Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France
+ 33 3 83 85 21 92
[bnpc\(at\)chru-nancy.fr](mailto:bnpc(at)chru-nancy.fr)
<http://www.centres-antipoison.net/>

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 rCLP/SGH]

Non classifié.

Classification selon la directive CE 1999/45/CE [roPD]

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE et de ses annexes.

Classification : Non classé.

L'établissement d'une fiche de données de sécurité n'est pas requis selon les spécifications de la législation actuellement en vigueur concernant les fiches de données de sécurité.

Voir la section 16 pour le texte intégral des clauses R ou H mentionnées ci-dessus.

Consultez la section 11 pour obtenir des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

2.2 Éléments d'identification

Avertissements relatifs aux dangers : Consignes de sécurité
Aucun effet ni danger particulier n'est connu.

2.3 Autres dangers Autres

dangers pouvant entraîner :

aucune classification Sans objet.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe 11 (453/2010),
version 1, date : 20/02/2024, date d'impression : 20/02/2024, produit : Savon moussant
Miscea PuraPlus

Nom de produit	Identifiants %		classification 67/548/CEE	Classification selon le règlement (UE) n° 1272/2008 (CLP)	taper
Cosmétique mélange	-	≥90	Non classé Voir Article 16 pour le	Voir la section 16 pour plus de détails. texte intégral du	-
			complet Libellé de au-dessus de spécifié Phrases RS	au-dessus de spécifié Phrases H	

Aucun ingrédient supplémentaire n'est présent qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur, est classé comme nocif pour la santé ou l'environnement aux concentrations concernées et qui devrait donc être répertorié dans cette section .

taper

[1] Substance classée comme dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] substance avec une limite d'exposition professionnelle

[3] La substance répond aux critères du PBT selon la directive (CE) n° 1907/2006 , annexe XIII)

[4] La substance remplit les critères de vPvB conformément à la directive (CE) n° 1907/2006, annexe XIII

[5] De même en ce qui concerne la substance

Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la section 8 , lorsqu'elles sont disponibles .

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l' eau et ouvrir les paupières de force de temps en temps . Vérifier la présence de lentilles de contact et les retirer le cas échéant . Consulter un médecin en cas d'irritation .

Inhalation : Aucune recommandation particulière.

Contact cutané : Aucune recommandation particulière.

En cas d'ingestion : rincer la bouche à l'eau . Si la substance a été avalée et que la personne est consciente, consulter un médecin .

Consulter un , Donnez à boire de petites quantités d'eau . Ne provoquez pas de vomissements, sauf sur instruction expresse.

médecin en cas d'apparition de symptômes .

Protection des premiers intervenants : Aucune mesure ne doit être prise qui comporte des risques personnels ou qui n'a pas fait l'objet d'une formation adéquate .

4.2 Symptômes et effets aigus ou retardés les plus importants Effets aigus

possibles sur la santé Contact oculaire Aucun effet ou danger particulier connu.

Inhalation : Aucun effet ni danger particulier n'est connu.

Contact cutané : Aucun effet ni danger particulier n'est connu.

Ingestion : Aucun effet particulier ni danger n'est connu.

Signes/symptômes de surexposition : contact visuel. Données non spécifiques.

Inhalation : Aucune donnée spécifique .

Contact cutané : Aucune donnée spécifique.

Déglutition : Aucune donnée spécifique .

4.3 Signes nécessitant une assistance médicale immédiate ou un traitement spécial

Instructions pour le médecin : Traiter les symptômes . En cas d'ingestion ou d'inhalation de quantités importantes, contacter immédiatement un centre antipoison .

Traitements spéciaux : Aucun traitement spécial .

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Utiliser un agent extincteur . , qui convient également aux feux adjacents.

Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Dangers liés à la substance ou au mélange

Extinction : Une augmentation de pression se produit si le récipient est chauffé ou exposé au feu, et il peut éclater. Produits de combustion dangereux : Aucune donnée spécifique disponible.

5.3 Instructions pour la lutte contre l'incendie

Caractéristiques particulières : Aucune donnée spécifique .

Précautions pour

pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés et un appareil respiratoire autonome lorsqu'ils luttent contre les incendies , y compris un appareil respiratoire à protection faciale complète fonctionnant en mode pression positive .

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures à utiliser en cas d'urgence

Pour les personnes qui ne sont pas des intervenants d'urgence

Aucune mesure ne doit être prise . Le personnel formé , qui comportent des risques personnels ou sont insuffisants doit être évacué . Évacuez la zone. Interdisez l'accès au personnel non essentiel et non protégé.

Refuser . Ne pas toucher ni traverser la substance répandue .

Pour les premiers intervenants en cas d'urgence

Si le port de vêtements spéciaux est nécessaire pour manipuler le déversement, soyez , La section 8 doit être adaptée et il n'y a attentif aux matériaux inappropriés . Voir également les informations dans la section « Pour les , pas de forces de secours personnes » .

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Évitez tout étalement et tout ruissellement du produit répandu , ainsi que tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les canalisations. Signalez aux autorités compétentes toute pollution environnementale (réseaux d'assainissement, eaux de surface, sol ou air) causée par le produit .

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de purification des petites quantités rejetées

Si cela peut être fait en toute sécurité , réparez la fuite . Retirez le récipient de la zone de fuite . Diluer avec de l'eau et essuyer si le produit est soluble dans l'eau. Sinon, ou s'il est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec et inerte et jeter dans un conteneur à déchets approprié .

Une grande quantité a été libérée.

Si cela peut être fait en toute sécurité , réparez la fuite . Retirez les contenants de la zone de déversement . Empêchez toute infiltration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces clos. Évacuez le produit déversé vers une station d'épuration ou procédez comme suit : Contenez le produit déversé avec un absorbant incombustible (par exemple, du sable, de la terre, de la vermiculite , de la terre de diatomées) et placez-le dans un contenant prévu à cet effet pour son élimination conformément à la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres sections

Consultez la section 1 pour obtenir les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.

Consultez la section 8 pour obtenir des informations concernant l'équipement de protection individuelle approprié .

Voir la section 13 pour plus d'informations sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manutention et stockage

Les informations contenues dans cette section comprennent des conseils et des orientations d'ordre général. Pour toute information spécifique à une application dans les scénarios d'exposition , veuillez consulter la liste des utilisations identifiées à la section 1.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe 11 (453/2010),
version 1, date : 20/02/2024, date d'impression : 20/02/2024, produit : Savon moussant

Miscea PuraPlus

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre

Mesures de protection Aucune mesure spéciale n'est requise .

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Les personnes manipulant ce produit doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'hygiène.

7.2 Conditions de stockage sûr, compte tenu des incompatibilités

À conserver entre 0 et 25 °C (32 à 77 °F). À conserver conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine . Protéger de la lumière directe du soleil. À conserver uniquement dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas conserver avec des substances incompatibles (voir section 10) ni avec des aliments ou des boissons. Bien refermer et sceller les récipients jusqu'à leur utilisation . Après ouverture, refermer soigneusement les récipients et les conserver en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas conserver dans des récipients non étiquetés. Utiliser des récipients appropriés pour éviter toute contamination de l'environnement .

7.3 Recommandations spécifiques relatives

à l'utilisation finale

Non applicable tant que les scénarios d'exposition pour chaque substance ne sont pas disponibles .

Des solutions spécifiques pour le secteur industriel

Non applicable tant que les scénarios d'exposition pour chaque substance ne sont pas disponibles .

SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/ Personnelle équipement de protection

8.1 Paramètres à surveiller : valeurs limites

du lieu de travail

Nom du produit/de l'ingrédient

limites d'exposition

Aucune limite d'exposition n'est connue.

concentrations à effet dérivé

Aucune valeur DNEL disponible pour les mélanges .

concentrations à effet prévues

Aucune PNEC disponible pour les mélanges .

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Dispositifs de contrôle technique appropriés :

Aucune exigence particulière en matière de ventilation. Une bonne ventilation normale de la pièce devrait limiter l'exposition au produit. Une protection suffisante des travailleurs contre les polluants atmosphériques est requise. Si ce produit contient des ingrédients soumis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes de traitement, des systèmes d'aspiration localisée ou d'autres équipements techniques afin de maintenir l'exposition des travailleurs en deçà des limites recommandées ou légales.

mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lavez -vous les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Laver. Choisir les méthodes appropriées pour l'élimination des vêtements contaminés . Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser .

Protection des yeux/du visage (EN 166)

Aucune recommandation particulière.

Protection de la peau

Protection des mains (EN 374)

Protection corporelle (EN 14605)

Autres protections cutanées

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe 11 (453/2010),
version 1, date : 20/02/2024, date d'impression : 20/02/2024, produit : Savon moussant
Miscea PuraPlus

Protection respiratoire (EN 143, 14387)

Risques thermiques : Sans objet.

Limiter et surveiller l'exposition environnementale
Les émissions des équipements de ventilation et de production doivent être contrôlées , pour s'assurer qu'ils
afin de garantir leur conformité à la réglementation environnementale. Dans certains cas, l'installation d'épurateurs, de filtres
ou des modifications techniques des équipements de production seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux
acceptables.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Regarder	
État physique :	Liquide,
Couleur:	limpide
Odeur:	comme de l'eau, inodore
Seuil olfactif :	préparation
valeur du pH	5-6 (%p/p) 100%

Début et plage d'ébullition : Non applicable et/ou non destiné à la préparation.

Point d'éclair	100 -c (Creuset fermé)
Taux d'évaporation	Non applicable et/ou non destiné à la préparation.
inflammabilité	
(solide, gazeux)	Non applicable et/ou non destiné à la préparation
Temps de combustion	Non applicable et/ou non destiné à la préparation
Vitesse de combustion	Non applicable et/ou non destiné à la préparation
Inflammabilité supérieure/inférieure	
ou limites d'explosion	Non applicable et/ou non destiné à la préparation
Pression de vapeur	Non applicable et/ou non destiné à la préparation
Étanchéité à la vapeur	Non applicable et/ou non destiné à la préparation
Densité relative 1,03	
Solubilité(s)	
Coefficient de distribution :	
Eau Octanoll	Non applicable et/ou non destiné à la préparation
Température d'auto-inflammation	
Température de décomposition :	Non applicable et/ou non destiné à la préparation
Viscosité:	Dynamique (température ambiante : env. 3 000 mPa·s) Non applicable
Propriétés d'explosion	applicable
Aucune propriété d'oxydation	

9.2 Autres informations
Aucune autre information.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée spécifique concernant la réactivité de ce produit ou de ses ingrédients n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse ne survient pendant l'utilisation .	Dans des conditions normales de stockage et dans des conditions normales
10.4 Conditions à éviter	Aucune donnée spécifique .
10.5 Matériaux incompatibles	Aucune donnée spécifique .

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe 11 (453/2010),
version 1, date : 20/02/2024, date d'impression : 20/02/2024, produit : Savon moussant
Miscea PuraPlus

10.6 Aucun produit de décomposition
dangereux ne doit se former .

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Toxicité
aiguë

Nom du produit/ ingrédient	résultat	espèces	dose	Exposition
sulfate d'alkyl éther	LD50 Dermique	lapin	8000 ml/kg	-
	DL50 orale	Rats de compagnie	3350 mg/kg	-
Sulfates	LDL0 oral		3500 mg/kg	-

Conclusion I : Aucun effet ou danger particulier n'est connu.

Résumé

estimations de toxicité aiguë

Non destiné à la préparation.

Irritation, corrosion

Conclusion I Aucun effet ou danger particulier n'est connu.

Résumé

substance sensibilisante

Conclusion I Aucun effet ou danger particulier n'est connu.

Résumé

mutagénicité

Conclusion I Aucun effet ou danger particulier n'est connu.

Résumé

cancérogénicité

Conclusion I Aucun effet ou danger particulier n'est connu.

Résumé

Toxicité pour la reproduction

Conclusion I Aucun effet ou danger particulier n'est connu.

Résumé

tératogénicité

Conclusion I : Aucun effet ou danger particulier n'est connu.

Résumé

Cible spécifique ou toxicité après une exposition unique

Nom du produit Catégorie d'ingrédients

Expositionsweg

Organes cibles

Sulfates

Catégorie 3

Sans objet . Irritation respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles lors d'expositions répétées

Aucun effet ni danger particulier n'est connu.

Risque d'aspiration

Aucun effet ni danger particulier n'est connu.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucun effet ni danger particulier n'est connu.

Effets aigus possibles sur la santé

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe 11 (453/2010),
version 1, date : 20/02/2024, date d'impression : 20/02/2024, produit : Savon moussant
Miscea PuraPlus

Page 7 sur 10

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe 11 (453/2010),
version 1, date : 20/02/2024, date d'impression : 20/02/2024, produit : Savon moussant
Miscea PuraPlus

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de distribution de l'eau dans le sol (Koc) : Non destiné à la préparation .
mobilité : Non destiné à la préparation .

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et
vPvB : PBT Non applicable. vPvB Non applicable.

12.6 Autres effets nocifs

Aucun effet ni danger particulier n'est connu.

SECTION 13 : Informations relatives à l'élimination

Les informations contenues dans cette section sont des conseils et des recommandations d'ordre général. Pour toute information spécifique à une application dans les scénarios d'exposition, veuillez consulter la liste des utilisations identifiées à la section 1.

13.1 Procédures de traitement des déchets

produit

Méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum autant que possible. Les contenants et les doublures vides peuvent contenir des résidus de produit . Les déchets et les contenants doivent être éliminés de façon sécuritaire . Il est interdit de rejeter des quantités importantes de déchets dans le réseau d'égouts.

Les produits non recyclables, mais sont traitées dans une station d'épuration des eaux usées appropriée . Les excès et recyclables doivent être éliminés par une entreprise de gestion des déchets agréée . L'élimination de ce produit, de ses solutions et de ses sous-produits doit impérativement être réalisée dans le respect des réglementations environnementales, de la législation relative à la gestion des déchets et des exigences des autorités locales . Il convient d'éviter toute dispersion et tout ruissellement des substances libérées , ainsi que tout contact avec le sol.

plans d'eau , Canalisations et tuyaux d'égouts.

Déchets dangereux :

D'après les informations dont dispose actuellement le fournisseur , ce produit ne doit pas être considéré comme un déchet dangereux au sens de la directive européenne 91/689/CEE .

Catalogue européen des déchets (IEAK)

Code des déchets	désignation des déchets
2001 30	Les produits de nettoyage , à l'exception de ceux relevant de la catégorie 20 01 29

méthodes
d'élimination des emballages

La production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum autant que possible . Les déchets d'emballage doivent être recyclés .

Spécial
Précautions

Les déchets et les contenants doivent être éliminés en toute sécurité . Les contenants et les sacs vides peuvent contenir des résidus de produit . Évitez tout déversement et tout contact avec le sol .

, plans d'eau , Canalisations et tuyaux d'égouts.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe 11 (453/2010),
version 1, date : 20/02/2024, date d'impression : 20/02/2024, produit : Savon moussant
Miscea PuraPlus

SECTION 14 : Informations sur les transports

	ADRIID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	non classé	non classé	Non réglementé .	Non réglementé .
14.2 Désignation appropriée pour l'expédition par l'ONU				
14.3 classes de danger liées au transport				
14.4 Groupe d'emballage				
14.5 risques environnementaux	Non	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	Non.	Non.	Aucun	Aucun

14.7 Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe 11 de la Convention MARPOL 73/78 et conformément au Code IBC

ARTICLE 15 : Règlementation juridique

15.1 Réglementations/législation spécifique en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement concernant la substance ou le mélange

Directive CE n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation -

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Sans objet.

Restriction de

Fabrication, mise

sur le marché et utilisation

de certaines

substances, mélanges et

produits dangereux

Autres réglementations de l'UE

Réglementation nationale

Allemagne

Classe de stockage VCI

12, classe de risque d'inondation 2, annexe n° 4

ARTICLE 15 : Règlementation juridique

15.2 : Sans objet Évaluation de

la sécurité chimique

SECTION 16 : Autres informations

17 Indique les informations qui ont changé par rapport à la dernière version.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures

ADR = Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

ATE = Toxicité aiguë estimée ; BCF =

Facteur de bioconcentration

CLP = Règlement relatif à la classification , à l'étiquetage et à l'emballage [Règlement (CE) n° 1272/2008]

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe 11 (453/2010),
version 1, date : 20/02/2024, date d'impression : 20/02/2024, produit : Savon moussant
Miscea PuraPlus

DNEL = Limite dérivée sans effet
DPD = Directive sur les préparations [1999/45/CE]

CE = Commission européenne

Mention EUH = Mention de danger spécifique au règlement

CLP ; IATA = Association internationale du transport aérien ;

GRV = Conteneur intermédiaire pour vrac

IMDG = Transport maritime international de marchandises dangereuses

LogPow = Logarithme décimal du coefficient de partage octanol-eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires telle que modifiée par le Protocole de 1978.

(Marpol = pollution marine)

MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail ;

PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique ; PNEC =

Concentration estimée sans effet

REACH = Règlement relatif à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) n° 1907/2006]

RID = Règlement relatif au transport international de marchandises dangereuses par voie ferroviaire
REACH n° = Numéro d'enregistrement REACH

vPvB = Très persistant et hautement bioaccumulatif

Procédure de détermination du classement conformément à la directive CE 1272/2008 CLP/SGH classification	Explication
--	-------------

Non classifié.

Texte intégral des déclarations SH	Sans objet.
------------------------------------	-------------

abrégées Texte intégral des classifications [CLP/GHS]	Sans objet.
---	-------------

Texte intégral des phrases RS	Sans objet.
-------------------------------	-------------

abrégées Texte intégral des classifications [DSD/DPD]	Sans objet.
---	-------------

Date d'impression

Date de publication

Date de révision Date de

la dernière édition Version

Note à l'attention du lecteur

Les informations ci-dessus sont exactes, à notre connaissance, en ce qui concerne la recette utilisée pour la fabrication des produits dans le pays d'origine. Cependant, les données, les normes et la réglementation étant susceptibles d'évoluer, et les conditions d'utilisation et d'application étant hors de notre contrôle, nous ne pouvons garantir l'exhaustivité ni la mise à jour continue de ces informations.